



**Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)**

La situation des bibliothèques scolaires au Québec

Octobre 2017 (Mise à jour)

Table des matières

I.	Présentation de la FPPE	2
II.	Introduction.....	3
III.	Le financement des bibliothèques scolaires	4
IV.	L'état des bibliothèques et des collections	10
V.	Des bibliothécaires pour favoriser la réussite	13
VI.	Accompagner le virage numérique	16
VII.	Les résultats de l'enquête	18
VIII.	Conclusion et recommandations	21

Présentation de la FPPE

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation (FPPE-CSQ) représente plus de 7000 membres répartis dans 69 des 72 commissions scolaires francophones, anglophones, Crie et Kativik. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

La Fédération représente les 35 corps d'emplois professionnels qui assurent des services directs à l'élève (dont les conseillères et conseillers à l'éducation préscolaire, animatrices et animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, conseillères et conseillers d'orientation, orthophonistes, psychologues, psychoéducatrices et psychoéducateurs), des services pédagogiques (dont les conseillères et conseillers pédagogiques et bibliothécaires) ainsi que des services administratifs (dont les agentes et agents de développement, agentes et agents de la gestion financière, analystes, architectes, conseillères et conseillers en communication, ingénieures et ingénieurs).

La mission de la FPPE est de promouvoir le développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec. Elle défend les droits fondamentaux compris dans les chartes, le droit d'association, le droit à la libre négociation et le droit à la liberté d'action syndicale.

Introduction

En 2013, la Fédération a rendu publique une Enquête sur la situation des bibliothèques scolaires. L'état critique de la situation le justifiait, et ce, autant en ce qui a trait aux lieux physiques, aux ressources professionnelles disponibles qu'au besoin de mise à jour des collections. Un an plus tard, cette enquête a été à nouveau médiatisée en raison de compressions effectuées dans le réseau scolaire, en particulier pour l'acquisition de livres. Une citation malheureuse du ministre de l'Éducation de l'époque, monsieur Yves Bolduc, avait attiré l'attention sur le manque d'importance accordée aux bibliothèques scolaires. Le premier ministre Philippe Couillard était d'ailleurs intervenu et avait fait changer le processus de reddition de compte pour les sommes dédiées à l'achat de livres¹. Au-delà de l'anecdote, force est d'admettre que la situation des bibliothèques scolaires est toujours alarmante et que bien des promesses gouvernementales n'ont pas été remplies. C'est dans le contexte du déploiement de la première Politique sur la réussite éducative que la FPPE souhaite mettre en lumière cette situation et faire le point sur les engagements pris dans le cadre du Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE).

La première partie présente l'évolution des ressources dédiées aux bibliothèques scolaires. Mis en œuvre par le ministère de l'Éducation en 2005, l'objectif du PALE était entre autres, d'augmenter le nombre de professionnelles et professionnels spécialisés, avec pour cible l'ajout de 200 bibliothécaires scolaires en 2017. Selon les données les plus récentes, on ne compte pourtant aujourd'hui environ que 117 bibliothécaires dans les commissions scolaires. D'ailleurs, aucun bilan officiel du PALE n'a été rendu public par le Ministère.

Par la suite, il sera question du rôle des bibliothécaires et de l'état des bibliothèques scolaires. Le lien sera fait avec de grands projets gouvernementaux en cours, soit la Politique sur la réussite éducative et la Stratégie numérique. En effet, trop souvent oubliés, la bibliothèque scolaire et son personnel jouent un rôle crucial dans le parcours des élèves, ce qui doit être davantage connu et reconnu. Avant de conclure avec les recommandations de la FPPE, d'autres constats principaux découlant de l'enquête de 2013 seront présentés.

¹ Le ministre Bolduc avait dit : « Il n'y a pas un enfant qui va mourir de ça et qui va s'empêcher de lire, parce qu'il existe déjà des livres. J'aime mieux [que les commissions scolaires] achètent moins de livres. Nos bibliothèques sont déjà bien équipées ». Mélanie Loisel, « Bibliothèques scolaires : Les écoles ont assez de livres, juge Bolduc », *Le Devoir*, 22 août 2014. <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/416542/titre>
Hugo Pilon-Larose, « Déclaration controversée sur les bibliothèques : Bolduc critiqué », *La Presse*, 23 août 2014. <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201408/23/01-4793993-declaration-controversee-sur-les-bibliotheques-bolduc-critique.php>

Le financement des bibliothèques scolaires

Le développement des bibliothèques scolaires au Québec s'est curieusement arrêté au cours des années 1990. Lentement mais sûrement, sans trop qu'on prenne garde aux conséquences, on a cessé de renouveler les départs à la retraite des bibliothécaires. Puis on a confié sans plan d'ensemble le soin de procéder aux achats de ressources documentaires à du personnel non qualifié, quand il ne s'agissait tout simplement de bénévoles, bien intentionnés, mais sans encadrement ou formation. Ce laisser-aller s'est généralisé, sauf là où de fortes traditions de promotion de la bibliothèque scolaire étaient bien enracinées. Tant et si bien qu'au cours de l'année scolaire 2006-2007, on ne dénombrait plus que 21 bibliothécaires dans les 72 commissions scolaires du Québec pour assurer le développement de bibliothèques scolaires dans plus de 2600 établissements.

Dès le début des années 2000, la situation de l'apprentissage du français à l'école fait problème. Les études se suivent et les constats sont dramatiques : le retard dans l'apprentissage de la lecture est important et a une incidence directe sur la réussite éducative. Il faut donc intervenir et, en 2005, le ministère de l'Éducation met en œuvre le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE), qui doit s'échelonner sur trois ans.

Le PALE vise à encourager la lecture chez les jeunes, améliorer l'accès à des ressources de qualité, soutenir le réseau scolaire ainsi qu'à promouvoir et valoriser la lecture et le livre. Des mesures sont proposées pour assurer l'efficacité du Plan et doivent notamment aider les jeunes à créer un rapport positif à la lecture et à développer des habiletés et stratégies de lecture. Le PALE est relié au Programme de formation de l'école québécoise.

Parmi les mesures du PALE, on retrouve principalement l'ajout de budget pour l'achat de livres. C'est que la situation l'exige doublement. D'une part, plusieurs études montrent que l'apprentissage de la lecture est essentiel à la réussite scolaire. D'autre part, les collections des bibliothèques sont dans un piteux état, les mises à jour ne se font pratiquement plus et le personnel qualifié pour le faire se fait de plus en plus rare.

Objectifs du PALE

Doter les bibliothèques scolaires de ressources variées et de qualité.

Soutenir les commissions scolaires pour qu'elles aient accès à des ressources humaines spécialisées en bibliothéconomie.

Développer des habiletés et des stratégies qui mènent au développement d'habitudes durables de lecture chez les jeunes.

Renforcer le lien entre l'école, la famille et la communauté au regard de l'importance de la lecture.

Favoriser une dynamique régionale pour ce qui est de l'action et de l'engagement du milieu sur le plan de la lecture à l'école.

Le financement du PALE est alors établi sur trois ans (jusqu'en 2008). Le montant dédié à la mesure principale, soit l'achat de ressources littéraires et documentaires est de 60 M\$ pour l'ensemble de la période².

À titre de bilan du PALE, un rapport d'évaluation étoffé est publié par le Ministère en 2008. Les responsables du PALE dans les commissions scolaires et les directions d'établissement ont fait état de leurs attentes principales. Ils demandent le soutien du Ministère pour : la formation du personnel enseignant; la mise en place d'un meilleur accompagnement de l'équipe-école pour des projets de promotion de la lecture; l'animation des bibliothèques; la poursuite de l'achat des ressources littéraires et documentaires; ainsi que l'embauche de personnel spécialisé pour les bibliothèques³.

	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses réalisées</i>
Part du ministère	40M\$ (41,63\$/élève)	37 946 254\$
Commissions scolaires	20M\$ (20,81\$/élève)	19 732 164 \$
Total	60M\$ (62,44\$/élève)	57 678 420 \$

Le Ministère a jugé positivement les retombées du PALE et a décidé de le renouveler pour une période de trois ans, soit de septembre 2008 à juin 2011. Un nouveau volet dédié à l'engagement de bibliothécaires apparaît dans cette deuxième phase du PALE et une mesure budgétaire y est spécifiquement dédiée.

Augmenter le nombre de bibliothécaires

Dans la deuxième phase du PALE, le Ministère va plus loin que des intentions et se dote d'une cible à atteindre en matière d'engagement de bibliothécaires :

« Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport poursuivra le réinvestissement [...] dans les bibliothèques scolaires et permettra aux commissions scolaires d'embaucher une vingtaine de bibliothécaires par année pendant dix ans, soit un total de 200 nouveaux bibliothécaires⁴ ».

Alors que le Rapport d'évaluation de 2008 soulignait à maintes reprises l'importance du rôle joué par les bibliothécaires, ces professionnelles et professionnels des sciences de l'information sont en voie de disparition dans les commissions scolaires. Même pendant la première phase du PALE, des postes de

² MELS, *Évaluation de programme : Plan d'action sur la lecture à l'école. Rapport d'évaluation*, Gouvernement du Québec, 2008, p. 6-7.

³ *Ibid.*, p. 71.

⁴ Extrait du PALE, consulté en ligne (2013, non disponible en octobre 2017) :

<http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=objectif2>

bibliothécaires sont abolis. C'est ainsi que le nombre de 200 bibliothécaires – qui semble à juste titre dérisoire pour couvrir l'ensemble des 72 commissions scolaires – était alors une cible importante... qui n'a pourtant jamais été atteinte.

Selon les données gouvernementales (PERCOS), en 2000-2001, on compte 40 bibliothécaires pour presque l'ensemble des commissions scolaires⁵, puis ce nombre descend peu à peu, même pendant la première phase du PALE. En effet, en 2004-2005, il y a 27 bibliothécaires, puis ce nombre tombe à 24 en 2005-2006 et même à 21 bibliothécaires en 2007-2008. Une situation catastrophique.

La mesure budgétaire favorisant l'engagement de ressources spécialisées permet d'améliorer la situation de façon notable. La promesse d'engager en moyenne une vingtaine de ressources spécialisées est remplie grâce aux sommes dédiées à cet effet. En 2008-2009, on retrouve 44 bibliothécaires scolaires et ce nombre continue d'augmenter avec 63 ressources l'année suivante. En 2010-2011, soit la dernière année de la deuxième phase du PALE, il y a 89 bibliothécaires dans les commissions scolaires.

À noter cependant que plusieurs personnes n'occupent pas de postes à temps plein. En « équivalent temps plein » (ETP), c'est-à-dire sur une mesure de 35h/semaine, le nombre de bibliothécaires est descendu jusqu'à 14,6 ETP en 2007-2008 et ne s'élevait qu'à 63,9 ETP en 2010-2011.

Le PALE oublié

La deuxième phase du PALE s'est terminée en 2011 et, contrairement à la première phase, aucun bilan officiel n'a été publié. Par contre, les mesures y faisant référence se poursuivent et sont ainsi présentées dans les règles budgétaires 2012-2013 :

- 30271 : Pour l'acquisition de livres de fiction et de documentaires
- 30272 : Pour le Plan d'action sur la lecture à l'école
- 30273 : Pour l'embauche de nouveaux bibliothécaires
- 30274 : Pour les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes.

La mesure budgétaire 30273 contribue à l'embauche de nouveaux bibliothécaires dans les commissions scolaires afin de mieux guider les écoles dans l'acquisition, l'organisation, l'animation et l'utilisation pédagogique des ressources documentaires et littéraires de la bibliothèque scolaire. Le programme d'embauche de bibliothécaires s'inscrit dans l'accompagnement des commissions scolaires pour qu'elles offrent le « service de soutien à l'utilisation des ressources de la bibliothèque scolaire ». Au cours des trois premières années du programme, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport compte accorder un bibliothécaire par commission scolaire.

⁵ Pour les commissions scolaires Crie et Kativik, les données ne sont pas disponibles. La compilation ne comprend que les commissions scolaires dont le personnel professionnel est membre de la FPPE, ce qui exclut trois commissions scolaires.

Rien n'assure cependant que les objectifs du PALE puissent être atteints. Les normes d'allocation des mesures budgétaires sont flexibles et sont attribuées « en fonction des ressources financières disponibles ». Depuis 2012, des sommes peuvent même être utilisées à d'autres fins, s'il y a en poste au moins un ou une bibliothécaire dans la commission scolaire⁶. C'est à partir de ce changement que le rythme de croisière des engagements a changé : plus jamais nous n'avons vu une vingtaine d'embauches de bibliothécaires par année, malgré les engagements à cet effet.

En 2013-2014, la mesure Pour le Plan d'action sur la lecture à l'école (30272) est abolie, ce qui rend plus difficile l'actualisation des projets liés au rayonnement de la bibliothèque scolaire. En effet, rappelons que le PALE proposait aussi de favoriser le développement de stratégies et habiletés amenant des habitudes durables de lecture et de créer et soutenir une dynamique locale et régionale pour l'engagement de la communauté sur l'importance de la lecture. Les autres mesures budgétaires sont cependant maintenues, mais avec certains changements. L'oubli pour ne pas dire l'abandon progressif du PALE se fait sentir.

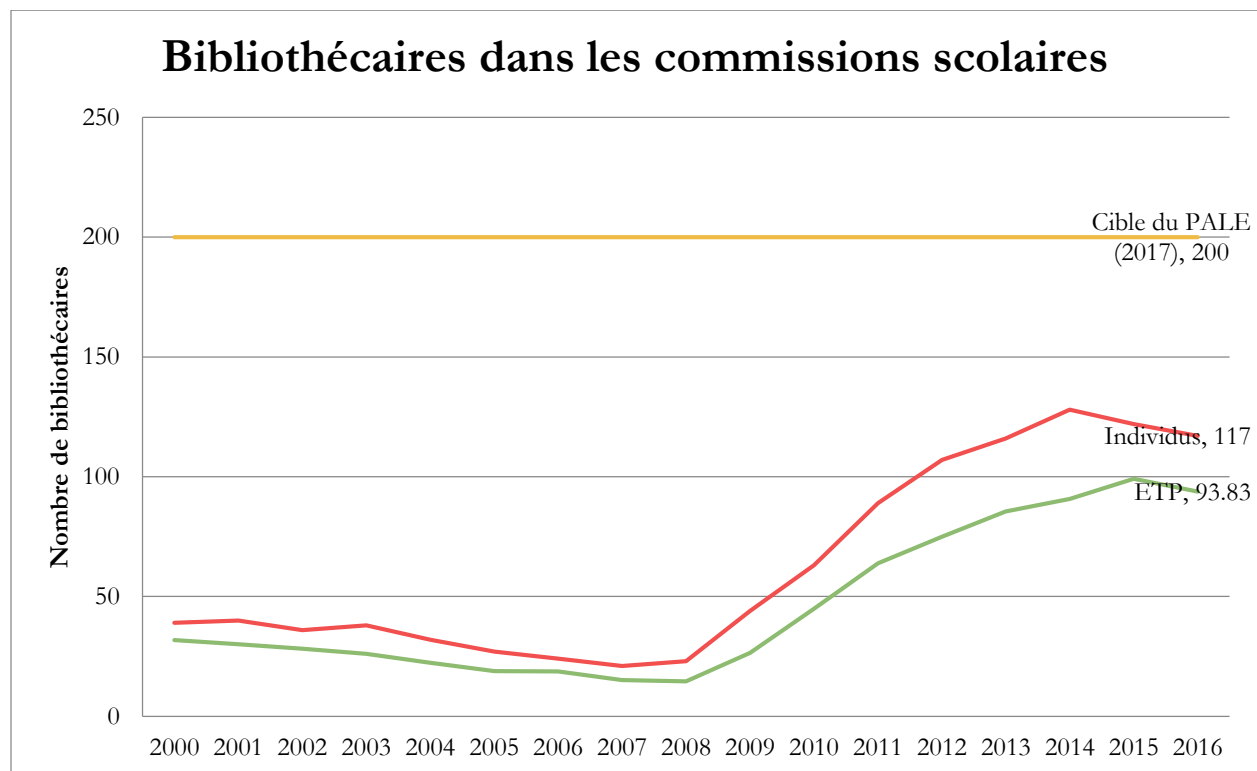
À noter que depuis 2015, les numéros associés aux mesures liées à la lecture à l'école ont changé (15100, 15101, 15102, 15103).

Mesures (n° actuel/avant 2015)	Changements
Pour le Plan d'action sur la lecture à l'école (30272)	Mesure abandonnée en 2013-2014.
Pour les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes (15101/ 30274)	Coupure de 26% par rapport à 2014-2015. L'allocation allouée correspond à 54 096\$ par bibliothécaires en 2013-2014. Elle est réduite à 38 873\$ en 2015-2016. En 2017-2018, l'allocation est de 40 048\$, soit le montant de 2014 indexé.
Pour l'embauche de nouveaux bibliothécaires (15102/ 30273)	Somme maximale désormais établie (40 048\$) en 2015-2016.
Pour l'acquisition de livres de fiction et de documentaires (15103/ 30271)	Le Ministère a injecté un montant de 8,3 M\$ dans les règles budgétaires amendées de 2014-2015, auquel devait s'ajouter une participation de la commission scolaire. La participation du ministère correspond à 55% de la dépense totale prévue par la commission scolaire pour cette mesure. Une reddition de compte particulière est exigée depuis 2015-2016.

⁶ « Pour l'embauche de nouveaux bibliothécaires (30273) l'allocation est établie en fonction des ressources financières disponibles et des demandes présentées au Ministère par la commission scolaire. [...] Pour les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes (30274), les ressources financières allouées en 2011-2012 sont reconduites et indexées. Chaque commission scolaire devra avoir au moins un bibliothécaire, les autres postes pouvant être comblés par des techniciens. Les ressources financières libérées par l'embauche de techniciens devront être affectées à des achats additionnels de livres de bibliothèque. [...] »; dans MEES, *Règles budgétaires 2012-2013 (Fonctionnement)*, 2012, p. 64.

Pour ce qui est du nombre de bibliothécaires scolaires, c'est en 2013-2014 qu'il atteint un « sommet » avec 128 personnes. En équivalent temps plein (ETP), le nombre de 100 bibliothécaires n'a jamais été atteint. En plus d'être très loin de la cible de 200 bibliothécaires ajoutés, les ressources tendent même à diminuer depuis l'abandon du PALE. En effet, selon les données gouvernementales les plus récentes (2015-2016), il y a 117 bibliothécaires scolaires et en ETP, ce nombre descend à 93,8. En seulement deux ans, c'est une baisse de 9% de l'effectif.

Le graphique suivant présente l'évolution du nombre de bibliothécaires scolaires depuis 1999-2000 (données PERCOS) en nombre d'individus et d'équivalent temps plein (ETP). À noter qu'en raison des données non disponibles pour les commissions scolaires Crie et Kativik, ainsi que pour les commissions scolaires de Laval, des Affluents et de la Seigneur-des-Milles-Îles (non membres de la FPPE), celles-ci sont exclues du graphique suivant, et ce, pour les 16 années présentées.



Le Plan d'action pour la lecture à l'école (PALE) a réellement aidé à améliorer une situation désastreuse, tant pour l'ajout de ressources spécialisées que pour l'amélioration des collections de livres de fiction et de documentaires. Malheureusement, les cibles du PALE en matière d'engagements de bibliothécaires n'ont pas été remplies. Entre 2008 et 2011, soit les années de la deuxième phase du PALE, il y a bel et bien eu une vingtaine de personnes engagées par année, comme promis. Le nombre d'embauches a ensuite été plus modeste, et est désormais à la baisse. Le PALE doit donc être relancé,

avec des cibles et des engagements de reddition de compte, non seulement pour atteindre ses objectifs initiaux, mais aussi pour maintenir les fragiles acquis.

L'état des bibliothèques et des collections

La très grande majorité des écoles primaires et secondaires sont dotées d'une bibliothèque. Dans plusieurs commissions scolaires, tous les établissements en sont pourvus. Une seule commission scolaire parmi celles pour lesquelles nous avons obtenu des données lors de l'enquête de 2013 compte moins de 50% de ses établissements avec une bibliothèque. Il existe aussi des bibliothèques dans des centres de formation professionnelle ou des centres de formation des adultes, mais il s'agit le plus souvent de centres de documentation.

Plusieurs écoles primaires situées surtout en milieu rural ou sur un territoire isolé n'ont pas de bibliothèque. Le motif généralement invoqué par les commissions scolaires dans ces cas est que le trop petit nombre d'élèves à desservir ne justifie pas un investissement de cette envergure. Généralement, les écoles primaires ne sont pas accessibles après les heures de classe. Dans d'autres situations, on a pallié au manque de ressources en concluant des ententes scolaires-municipales ou avec le Réseau Biblio pour favoriser une accessibilité accrue aux élèves pendant et après les heures de classe. Ces aménagements ne disposent toutefois pas de la qualité du matériel – livres et autres médias offerts – ni de leur accessibilité.

Le Réseau Biblio

Les Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) aussi appelés Réseau BIBLIO desservent les municipalités de moins de 5000 habitants et misent principalement sur des bénévoles pour assurer leur fonctionnement. Afin de soutenir ces bibliothèques, le Ministère accorde une aide financière à 11 Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) aussi connus sous le nom de Réseau BIBLIO. Les CRSBP ont le mandat d'offrir des services, des ressources, des formations et une infrastructure technologique aux bibliothèques affiliées de leur territoire. Ce faisant, ils favorisent l'établissement, le maintien et le développement des bibliothèques dans les municipalités moins peuplées. En vertu des services qu'ils offrent et du fait qu'ils doivent favoriser le réseautage, la coopération et la mise en commun des ressources, les CRSBP peuvent également signer des ententes de service avec des bibliothèques publiques autonomes et d'autres types de clients.

En milieu urbain, c'est surtout la surpopulation des écoles – entre autres due à l'état de vétusté des bâtiments scolaires – qui menace les bibliothèques. En effet, les cas de bibliothèques transformées en salle de classe se multiplient, et ce, depuis quelques années. Déjà en 2015, à la Commission scolaire de Montréal, une quinzaine d'établissements empiétaient sur leur bibliothèque pour faire des salles de classe⁷. Tout récemment, dans une école de la Commission scolaire Pointe-de-L'Île, on déplorait que

⁷ Anne-Louise Despaties, « Quand on transforme la bibliothèque en classe », *Radio-Canada*, 19 octobre 2015. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/744694/bibliotheques-scolaires-classes-manque-espace-ecoles>

la bibliothèque eût dû changer trois fois de lieux, pour maintenant se retrouver dans un sous-sol sans fenêtre et surchauffé.⁸ La situation est de plus en plus critique.

Bibliothèque ou salle multifonction ?

Selon les résultats de l'enquête, dans plusieurs cas et surtout dans les écoles primaires, les usages que l'on fait de la bibliothèque scolaire sont étonnants et surtout incompatibles avec ses fonctions premières. Plusieurs déplorent que les locaux soient trop exigus. On ne peut y faire entrer toute une classe, ce qui rend l'animation pour le moins problématique sinon impossible. Le manque d'espace dans des écoles fait en sorte que les rayons sont quelquefois installés dans les classes et donc inaccessibles aux autres ou tout bonnement fixés aux murs du corridor!

Des bibliothécaires sondées ont fait état d'une situation particulièrement problématique : les bibliothèques scolaires sont souvent inaccessibles dès la fin de mai (et jusqu'en septembre), car pendant ces périodes, d'autres usages sont prévus (ex. faire l'inventaire, tenir des rencontres, servir de salle d'examen). Selon des chercheurs, cette inaccessibilité serait l'un des facteurs pouvant expliquer le retard scolaire de certains élèves, surtout en milieu défavorisé, où le seul accès aux livres se trouve à la bibliothèque de l'école.⁹

Pendant toute l'année, la bibliothèque peut ainsi servir à l'occasion de salle de réunion, de cours, de laboratoire informatique, de salle de musique, de bureau pour l'hygiéniste dentaire ou de local de retrait pour les élèves turbulents... Mais l'usage le plus fréquent après la lecture est son utilisation comme local de bricolage pour les enfants qui bénéficient du service de garde. Encore une fois, la situation ne s'est pas améliorée depuis 2013. Par exemple, dans le cadre de la récente inauguration de la nouvelle bibliothèque d'une école primaire de la Mauricie, on soulignait les usages multiples de la bibliothèque, dont le fait qu'elle est pourvue de comptoirs-lunch et de micro-ondes!¹⁰

Le laisser-aller des commissions scolaires durant les décennies 1990 et 2000 a également laissé des traces quant à la qualité des ouvrages que l'on retrouve dans les établissements scolaires. Une grande partie des bibliothèques souffre d'une absence chronique de mise à jour des collections : ces dernières sont trop souvent désuètes, endommagées, peu attrayantes. La section documentaire présente souvent des lacunes; la section fiction n'est pas assez diversifiée pour répondre aux besoins, aux intérêts et à l'âge des élèves.

⁸ Marie-Eve Morasse, « Le ministre de l'Éducation prend la mesure d'une école surpeuplée », *La Presse*, 29 août 2017. <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201708/28/01-5128447-le-ministre-de-leducation-prend-la-mesure-dune-ecole-surpeuplee.php>

⁹ Voir à ce sujet : Allington, Richard L. & McGill-Franzen, Anne M. *Summer Reading: Closing the Rich/Poor Reading Achievement Gap*, Teachers College Press, 2013.

¹⁰ « École de la source : la nouvelle bibliothèque inaugurée », *Hebdo-Journal TC Média Mauricie*, 24 septembre 2017. <http://www.lhebdjournal.com/communaute/2017/9/24/ecole-de-la-source--la-nouvelle-bibliotheque-inauguree.html>

De plus, au moment de l'enquête, on constatait que les infrastructures permettant l'installation et le fonctionnement de ressources numériques faisaient généralement défaut. Plusieurs bibliothèques n'avaient pas accès aux ressources numériques telles Repère, Eureka, Universalis junior et autres. L'introduction de ressources numériques était à ce moment mise en veilleuse, car plusieurs établissements n'avaient ni les infrastructures ni les plateformes nécessaires.

Des bibliothécaires pour favoriser la réussite

L'enquête FPPE réalisée en 2013 a permis d'en savoir plus sur la profession, mais aussi sur les changements qui s'opèrent dans les bibliothèques scolaires. Car le rôle de la bibliothèque scolaire a bien changé. L'introduction progressive des bibliothécaires détenant une maîtrise en science de l'information (bibliothéconomie) y est pour beaucoup.

Cependant, toute la portée du rôle et de l'expertise des bibliothécaires sont encore méconnues dans les milieux. Ces ressources professionnelles ont entre autres fonction d'assurer la mise en valeur de la bibliothèque et d'en faire la promotion, de proposer des plans de gestion des bibliothèques, d'assurer le développement des collections et de déterminer les outils de classification. Un de leurs mandats est également d'assurer le lien entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et les ressources documentaires qu'il exige.

La profession

La bibliothécaire est titulaire d'une maîtrise en sciences de l'information. Ce programme a pour objet de former des professionnels démontrant les compétences, les attitudes et le sens des responsabilités associés aux professions de la gestion de l'information, une aptitude à modéliser le transfert de l'information et une habileté à proposer des façons de la gérer. Les bibliothécaires sont à même de faire de la bibliothèque, en collaboration avec les membres du personnel de la commission scolaire et des équipes-écoles, un véritable laboratoire d'enseignement et d'apprentissage.

Dans sa formation, le ou la bibliothécaire s'approprie les éléments du Programme de formation de l'école québécoise pour pouvoir accompagner les conseillères et conseillers pédagogiques et les enseignantes et enseignants. Cette personne élabore des projets intégrant les ressources documentaires aux programmes d'études et les réalise en collaboration avec le personnel enseignant. Elle se familiarise avec les approches et les théories actuelles relatives à l'apprentissage pour mieux soutenir les jeunes. Elle apprend à organiser les ressources de la bibliothèque scolaire pour qu'elles soient au service de l'enseignement et de l'apprentissage¹¹.

Dans le cadre de la consultation vers la Politique sur la réussite éducative, à l'automne 2016, la FPPE avait souligné l'importance de valoriser la bibliothèque scolaire et le personnel professionnel qui y est dédié. En effet, une piste d'action gouvernementale visait à « valoriser et promouvoir la qualité de la langue française et le plaisir de lire », mais on faisait fi du rôle des bibliothécaires. *Idem* pour ce qui est de la publication, en juin 2017, de la Politique sur la réussite éducative : on ne retrouve même pas les

¹¹ Ces passages sont une adaptation de l'onglet « Formation du bibliothécaire » extrait du Plan d'action pour la lecture à l'école (consultation 2013, non disponible en 2017) :

http://www1.mels.gouv.qc.ca/lecture/index.asp?page=objectif2_formation

mots « bibliothécaire » et « bibliothèque » dans la Politique (document complet, 84 pages)! Il s'agit d'un oubli déplorable auquel le Ministère doit remédier.

Il y a pourtant dans la Politique plusieurs éléments qui font référence au travail des bibliothécaires. On y souligne entre autres qu'il est important que l'élève soit « capable de repérer l'information, de la comprendre et de l'utiliser ¹²». Sur l'importance d'améliorer les compétences en littératie, les cibles à atteindre sont déterminées (pour 2030) :

- Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4e année du primaire, dans le réseau public.
- Augmenter de 5 points de pourcentage la part de la population adulte du Québec qui démontre des compétences élevées en littératie.¹³

Pour ce qui est des quelques moyens avancés pour atteindre le premier objectif, la Politique fait plutôt référence au développement du langage et l'éveil à la lecture au préscolaire. S'il s'agit d'un élément incontournable, ce n'est pas tout. Le goût de la lecture doit être développé et maintenu grâce à l'accès à la bibliothèque et des collections riches et variées et adapté à l'âge des élèves. Les bibliothécaires sont d'ailleurs des spécialistes en littérature et leur savoir-faire est nécessaire pour développer un fond documentaire et littéraire équilibré. La bibliothèque doit aussi être un lieu intéressant, stimulant et innovant. Soulignons qu'il s'agit d'un environnement pédagogique et culturel où les élèves peuvent y concrétiser des apprentissages et développer leur autonomie. Pour que la bibliothèque soit un lieu animé et significatif pour les élèves, l'apport des bibliothécaires est incontournable.

La Table régionale des bibliothécaires de Montréal a d'ailleurs réalisé un article (2015) qui définit un modèle en 4 axes pour la bibliothèque scolaire. On y propose une approche intégrée selon laquelle la bibliothèque est conçue comme un « centre d'apprentissage qui intègre ces différents rôles : pédagogiques, culturel, numérique et collaboratif ¹⁴».

« Dans une société où tout change rapidement, il est de plus en plus nécessaire d'outiller les élèves pour leur permettre de se retrouver parmi toutes les informations qui leur sont si facilement accessibles, via la bibliothèque de l'école, pour acquérir une capacité de réflexion critique. [...] La bibliothèque scolaire est donc un centre d'apprentissage qui propose des espaces de travail invitants et adaptables pour l'apprentissage participatif. ¹⁵»

Les bibliothécaires sont formées en sciences de l'information et sont donc habilitées à soutenir le personnel enseignant pour introduire des activités permettant aux élèves de savoir exploiter l'information, résoudre des problèmes, exercer son jugement critique, se donner des méthodes de

¹² MEES, *Politique sur la réussite éducative [sommaire]*, 2017, p. 4.

¹³ *Ibid.*, p. 2.

¹⁴ Brigitte Moreau, Elise Sainte-Marie, Capucine Voituriez (réd.), « La bibliothèque scolaire du XXIe siècle : un modèle en 4 axes », *Table régionale des bibliothécaires de Montréal*, 2015, p. 6.

¹⁵ *Ibid.* p. 7 et 14.

travail efficaces, etc. Les bibliothécaires doivent être impliquées dans le développement pédagogique afin de favoriser la réussite éducative des élèves.

Accompagner le virage numérique

On retrouve un deuxième élément dans la Politique sur la réussite éducative qui fait explicitement référence au champ d'expertise des bibliothécaires : l'introduction du numérique. Il s'agit d'un vaste chantier. D'ailleurs, la Stratégie numérique du gouvernement du Québec doit être publiée cet automne. Dans le cadre de la Politique sur la réussite éducative, les principaux engagements sont les suivants :

- Lancer un plan d'action sur le numérique en éducation et à l'enseignement supérieur ainsi que pour le développement des compétences.
- Faire du Québec une véritable société numérique, accessible et axée sur le développement du savoir et des compétences en investissant dans les infrastructures technologiques des établissements scolaires¹⁶.

En ce qui concerne le lien avec la bibliothèque scolaire, l'Association pour la Promotion des Services Documentaires Scolaires (APSDS), qui regroupe des bibliothécaires et des techniciennes et techniciens en documentation du milieu scolaire, a déposé un mémoire fort éclairant dans le cadre de la consultation sur la Stratégie numérique. On y présente que la bibliothèque renouvelée (ou en 4 axes) participe à faire entrer le Québec dans l'ère numérique.

« Tel un laboratoire consolidant l'intégration des apprentissages, la bibliothèque de l'école permet aux élèves de se familiariser avec les différents supports et outils numériques en lien avec les contenus disciplinaires. Premier lieu culturel fréquenté par tous les enfants québécois, elle est aussi le premier lieu numérique structurant qu'ils utilisent pour "apprendre à apprendre", notamment par un enseignement planifié des compétences informationnelles, dans un contexte de travail collaboratif. En devenant le prolongement de la classe, elle permet de consolider et d'intégrer des savoir-faire dans un environnement différent pour l'élève qui regorge d'une variété de ressources¹⁷ ».

La bibliothèque fait ainsi partie de la solution pour intégrer le numérique en milieu scolaire, car elle offre aux élèves un lieu structurant pour développer leur esprit critique et leur autonomie par rapport à la recherche d'informations et à l'utilisation des nouvelles technologies. Il est ainsi incontournable que les bibliothécaires soient partie prenante des travaux entourant l'intégration du numérique en milieu scolaire, en étroite collaboration entre autres avec le personnel enseignant, les conseillères et conseillers pédagogiques RÉCIT et les directions. L'expertise des bibliothécaires doit particulièrement être mise à profit pour le développement de collections numériques.

¹⁶ MEES, *Politique sur la réussite éducative*, 2017, p. 46 et 62.

¹⁷ Association pour la promotion des services documentaires scolaires (Brigitte Moreau réd.), *La bibliothèque scolaire : un moteur d'inclusion numérique*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la Stratégie numérique du gouvernement du Québec, février 2017, p. 1.

« Le contexte de l'école traditionnelle ne convient plus et pas davantage l'image traditionnelle de la bibliothèque silencieuse dédiée au chacun pour soi. Le monde numérique oblige à adapter les pratiques pédagogiques à ces transformations sociétales. La bibliothèque de l'école est le lieu par excellence pour acquérir et intégrer ces habiletés et compétences nouvelles qui permettent aux élèves de devenir des citoyens numériques responsables et autonomes ¹⁸».

Pour être moteur d'inclusion en matière de numérique, il est essentiel que les bibliothèques soient dotées des différents outils, logiciels et technologies adéquates, dont *a priori* la connexion Wi-Fi haute vitesse. Des investissements majeurs seront nécessaires pour de telles modernisations et il est nécessaire de s'assurer que les sommes sont utilisées à bon escient, en fonction des besoins réels des élèves et des milieux.

¹⁸ Brigitte Moreau *et al.*, *loc. cit.*, p. 11.

Les résultats de l'enquête

Le portrait de la situation des bibliothécaires réalisé par la FPPE en 2013 est toujours d'actualité et montre tout le chemin qu'il reste à parcourir. Le taux de participation à l'enquête était impressionnant : 79% des bibliothécaires scolaires ont répondu au sondage¹⁹. Des 77 personnes ayant rempli le questionnaire, 87% sont des femmes et 94% occupent un poste de bibliothécaires (5 personnes sont spécialistes en moyens et techniques d'enseignement). Les réponses reçues couvrent la situation prévalant dans 45 commissions scolaires. Nombreuses et nombreux sont les bibliothécaires ayant été engagés dans la foulée de la mesure 30273 : 77% des personnes répondantes étaient nouvellement en fonction (5 ans et moins) lorsqu'elles ont complété le questionnaire. 97,3% des personnes répondantes détenaient un poste à temps plein.

Pour ce qui est de l'organisation du travail, plus de 86% des bibliothécaires relèvent alors des services éducatifs des commissions scolaires. Leur supérieur immédiat est dans 75% des cas la direction des services éducatifs et dans 12% des cas, la direction de l'école. D'autres ont un rattachement hybride. Même si leurs fonctions les amènent à fréquenter plusieurs établissements, les bibliothécaires sont généralement (90%) affectés au centre administratif de la commission scolaire. Certaines personnes sont aussi affectées à un établissement, très peu le sont uniquement. Cet état de fait confirme l'importance de centraliser certaines ressources de façon à assurer un développement cohérent des bibliothèques.

Reconnaissance et collaborations

L'enquête a permis de constater que la place et le rôle du ou de la bibliothécaire au sein de la commission scolaire et au sein de l'école étaient alors à statut très variable. À un extrême du spectre de la reconnaissance, on accorde à certaines personnes un rôle important, voire très important, dans la réussite des élèves et leur participation est assurée à toutes les tribunes de discussion. À l'autre extrême, il n'y a ni reconnaissance ni participation. Plusieurs bibliothécaires estiment que les directions des services éducatifs, les directions d'établissement, les enseignantes et enseignants et les collègues professionnels n'avaient généralement qu'une connaissance limitée de leur travail et de leur contribution à la réussite éducative.

De même, on ne reconnaissait que trop peu la place du ou de la bibliothécaire dans la planification et l'élaboration de stratégies d'apprentissage. En fait, les bibliothécaires ont déploré n'être que rarement sollicités pour assister aux rencontres impliquant le personnel enseignant, pratiquement jamais associés

¹⁹ Le questionnaire envoyé aux membres de la Fédération, par le biais des syndicats, avait alors été conçu avec le soutien de l'Association pour la promotion des services documentaires scolaires (APSDS) et validé auprès de 4 bibliothécaires scolaires. L'enquête excluait les commissions scolaires des régions de Laval-Rive-Nord et de l'Outaouais, dont les bibliothécaires sont alors représentés par une autre organisation syndicale.

aux consultations sur le projet éducatif, le plan de réussite ou l'élaboration de la convention de gestion et de réussite éducative qui prévalait à l'époque.

Pourtant, la qualité des relations avec les autres membres du personnel des établissements est déterminante pour assurer des services documentaires appropriés. Les bibliothécaires sondés rapportaient par exemple qu'il est important que le personnel enseignant puisse leur demander des conseils pour analyser une collection et faire des suggestions avant de procéder à des achats. Les bibliothécaires sont ainsi en mesure d'assurer un équilibre dans la collection et une vision d'ensemble entre les microbibliothèques de classe et la bibliothèque de l'école.

Parmi les problèmes soulevés, mentionnons qu'une affectation inadéquate du personnel technique en documentation, dont le travail est essentiel pour le catalogage, le classement et autres tâches techniques connexes, a pour effet de détourner les bibliothécaires de leur rôle premier et les amène à consacrer une partie importante de leur temps à des tâches administratives ou cléricales. Soulignons que le travail des bibliothécaires et du personnel technique en documentation est complémentaire.

Nature du travail de bibliothécaire et de technicienne ou technicien en documentation (Plan de classification)

Bibliothécaire

L'emploi de bibliothécaire comporte le développement, l'évaluation, l'organisation, la classification, la conservation et la gestion des collections d'une ou des bibliothèques de la commission scolaire en vue de rendre les ressources documentaires accessibles aux élèves et au personnel.

De plus, elle ou il exerce un rôle-conseil et de soutien auprès des intervenantes et intervenants scolaires en vue de favoriser l'utilisation des ressources documentaires dans le cadre des programmes pédagogiques et des apprentissages de l'élève.

Technicienne ou technicien en documentation

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à réaliser des travaux techniques ayant trait à l'organisation et au fonctionnement d'un ou de centres de documentation tels qu'une bibliothèque ou un centre de gestion de documents. Dans son travail, la personne salariée de cette classe d'emplois peut fournir une assistance technique au personnel impliqué dans la gestion documentaire de même qu'aux usagers des centres de documentation.

Mais ce qui semblait alors freiner le plus l'intervention professionnelle des bibliothécaires pour corriger les situations réside dans la méconnaissance par les directions d'école ou de service non seulement de la fonction de bibliothécaire, mais aussi de la place névralgique des services documentaires dans le Programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ). Cela fait en sorte que plusieurs commissions scolaires n'ont toujours pas développé à ce jour un plan d'ensemble pour le développement intégré des bibliothèques scolaires.

Un autre enjeu, plus délicat à traiter celui-là, résulte du laisser-faire des commissions scolaires. Au fil des départs à la retraite et du non-remplacement des bibliothécaires, les commissions scolaires ont

laissé à des parents bénévoles, bien intentionnés, présents surtout dans les écoles primaires, et à du personnel technique presque exclusivement dans les écoles secondaires, la responsabilité des achats et des mises à jour des collections et des abonnements, et ce, malgré leur ignorance des liens nécessaires à assurer avec les objectifs du PFÉQ. L'arrivée de nouvelles bibliothécaires qualifiées pour assurer la qualité des services documentaires nécessaires à la réussite des élèves est souvent vue d'un mauvais œil voire comme une intrusion dans une chasse gardée par les bénévoles et parfois même des autres membres du personnel qui y évoluent. Il en est de même lorsque les bibliothécaires tentent d'implanter un système unique de classement : le personnel professionnel se heurte à la difficulté de changer des systèmes maison. Quant aux directions de services ou d'établissements, elles ne semblent pas – du moins selon l'enquête de 2013 - se préoccuper de s'assurer d'une bonne compréhension des rôles de chaque intervenant—bibliothécaire, personnel technique, parents bénévoles- ni d'une saine collaboration entre ces ressources.

Une tâche éclatée

Encore une fois, la situation catastrophique engendrée par l'abandon du terrain littéraire pendant de nombreuses années amène les nouvelles bibliothécaires à faire du rattrapage. Plus de la moitié d'entre elles consacrent la majorité de leurs interventions (40% et plus) à la mise à jour de collections et au traitement documentaire, même si, dans ce cas, cela ne fait pas partie de leurs tâches habituelles. Cela laisse peu de place pour les autres aspects de leur intervention professionnelle qui revêtent aussi une grande importance comme l'animation, le développement d'outils numériques, le rôle-conseil auprès des directions et le développement de compétences informationnelles. Dans ces derniers cas, les bibliothécaires consacrent rarement plus de 5 à 10% de leur temps.

Il n'est donc pas étonnant de constater que les partenariats que les bibliothécaires sont appelés à entretenir tant à l'interne qu'à l'externe varient selon plusieurs facteurs. Ainsi, moins leur nombre est important, plus les partenariats externes sont laissés de côté. De même, lorsque l'état des bibliothèques exige une intervention soutenue, les relations de soutien à l'enseignement seront moins structurées. De façon générale, ce sont les partenariats internes avec les autres membres du personnel professionnel et technique qui ont la cote : ils sont plus fréquents et le plus souvent structurés. Dans les cas du soutien à l'enseignement et aux directions, les collaborations sont le plus souvent formelles, soit sur la base de projets, mais dont le suivi est aléatoire.

En somme, l'expertise des bibliothécaires est indispensable, mais l'enquête a démontré qu'elle est rarement utilisée à son plein potentiel. Peu d'années séparent l'enquête et sa mise à jour, mais il faut espérer que la situation tend à s'améliorer. Surtout, que le Plan d'action sur la réussite éducative puisse suffisamment impliquer les bibliothécaires pour que leur travail soit désormais reconnu et valorisé. Une volonté du Ministère est à cet effet nécessaire pour qu'un vent de changement souffle vers l'ensemble des commissions scolaires et des établissements.

Conclusion et recommandations

En 2016, 22 commissions scolaires n'avaient toujours pas à leur emploi de bibliothécaires scolaires. On ne compte que 117 bibliothécaires pour l'ensemble des commissions scolaires et ce nombre baisse à 93,8 en équivalent temps complet. Ce nombre est même en baisse depuis l'imposition de mesures d'austérité en 2014-2015 et 2015-2016.

La cible du PALE, soit un ajout de 200 bibliothécaires d'ici 2017, est donc très loin d'être atteinte. À l'heure des constats, une conclusion s'impose : malgré les avancées réalisées grâce aux PALE, ce plan semble avoir été relégué aux oubliettes, et le manque de ressources pour les bibliothèques scolaires est un problème chronique.

Pire, on oublie souvent d'avoir recours à l'expertise des bibliothécaires scolaires, car leur rôle et l'étendue de leur champ d'action sont peu connus. C'est un problème que l'on observe tant au plan local (avec les directions et les équipes-écoles) qu'au palier national, en effet, la Politique sur la réussite éducative ne fait aucune mention des bibliothécaires ou des bibliothèques.

La FPPE a mis à jour son enquête de 2013 pour mettre en lumière cette situation et proposer des changements. Il n'est pas trop tard pour relancer le PALE, refaire connaître ses objectifs et ambitions et y accorder des ressources budgétaires appropriées. Il n'est également pas trop tard pour faire mieux connaître l'expertise des bibliothécaires et le rôle que peut jouer la bibliothèque scolaire dans la poursuite de grands objectifs de la Politique sur la réussite éducative telle que l'amélioration des compétences en littératie et l'introduction du numérique. Et ce, afin de répondre aux besoins des élèves, les aider dans leur cheminement scolaire et leur donner le goût à la lecture pour toute leur vie.

La FPPE émet les recommandations suivantes :

- Que le Plan d'action sur la lecture à l'école (PALE) soit relancé. Qu'il contienne des cibles à atteindre claires et des mesures assurant la reddition de compte.
- Que le nombre de bibliothécaires dans les commissions scolaires soit augmenté. Pour ce faire, que les mesures des règles budgétaires 15101 (Pour les bibliothécaires embauchés au cours des années scolaires précédentes) et 15102 (Pour l'embauche de nouveaux bibliothécaires) soient protégées, centralisées et bonifiées.
- Que le rôle des bibliothèques scolaires et l'expertise des bibliothécaires soient pris en considération dans le cadre des chantiers en cours et à venir en lien avec la Politique sur la réussite éducative, en particulier pour l'amélioration des compétences en littératie et le virage numérique.